

POUR UNE
GOUVERNANCE DE

LA MIGRATION

CENTRÉE SUR

L'INTÉGRATION

Khalid Mouna
Noureddine Harrami
Driss Maghraoui

SOMMAIRE

- résumé exécutif 3
- introduction 4
- la gestion publique de l'immigration 5
- les défis de l'intégration socio-économique des migrant(e)s 7
- des recommandations pour une meilleure intégration 9

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Différentes typologies des migrant(e)s partent, passent et arrivent au Maroc. Si leurs conditions socio-économiques varient énormément de cas en cas, il y a un aspect qui est toujours central dans la vie d'un migrant(e) : son **intégration** dans la société.

La gestion publique de la migration a connu diverses phases. Elle est d'abord passée d'une phase sécuritaire, à une approche d'intégration à partir des campagnes de régularisation, visant une meilleure protection et intégration des migrant(e)s. Cependant, ces campagnes n'ont que partiellement abordé ces problèmes et l'insuffisante **intégration socio-économique** des migrant(e)s continue à avoir des répercussions importantes. Les problèmes relatifs à l'accès au travail, au logement et la scolarisation des enfants des migrant(e)s restent largement contournés par les pouvoirs publics.

D'abord, la gouvernance de la migration doit se baser sur un **positionnement stratégique** sud-sud, et il est impératif de développer une cartographie du phénomène. Ensuite, le **renforcement des capacités** du personnel administratif, ainsi que de la société civile et des initiatives des migrant (e)s mêmes sont complémentaires aux processus d'intégration et doivent être incluses dans la stratégie politique des autorités. Enfin, une **sensibilisation** des acteurs scolaires et l'**implication** des personnalités religieuses doivent être deux des piliers de l'intégration des migrant(e)s au Maroc.



INTRODUCTION

Depuis quelques années, le Maroc est devenu un pays de fixation de migrant(e)s en provenance, essentiellement et par ordre d'importance, d'Europe, d'Afrique subsaharienne et du Moyen Orient (Syrie notamment). Si l'installation des migrant(e)s venant des pays du Nord correspond à un choix libre, beaucoup de migrant(e)s en provenance des pays du Sud se fixent au Maroc par obligation devant l'impossibilité de continuer leur voyage vers une Europe aux frontières fermées.

Les enquêtes effectuées dans le cadre de ce programme (et confirmés par d'autres études) montrent que les conditions sociales de ces différent(e)s migrant(e)s diffèrent considérablement. Les migrant(e)s européen(ne)s sont de manière générale socialement accepté(e)s et jouissent de conditions d'existence satisfaisantes.

Les migrant(e)s subsaharien(ne)s, en revanche, font l'objet de représentations négatives et vivent dans la précarité économique et sociale.

LA GESTION PUBLIQUE DE L'IMMIGRATION

La situation des composantes vulnérables de l'immigration étrangère au Maroc a ouvert une nouvelle dynamique au niveau de la société civile qui a pris en charge la défense et la protection des droits des migrant(e)s. Cette prise de conscience de la part de la société civile s'est accompagnée, à partir de 2011, d'un changement dans le traitement de la migration par les pouvoirs publics. L'attitude des institutions publiques a connu deux grandes étapes dans son évolution récente. Lors de la première phase, leur action obéissait à une logique sécuritaire face à la migration en provenance de l'Afrique subsaharienne (loi n° 02-03, relative à l'entrée et le séjour des étrangers). En revanche, une politique incitative était dirigée vers les migrant(e)s en provenance du nord. A partir de 2011, c'est une nouvelle phase qui s'ouvre avec une perspective des droits humains, ayant pour objectif l'intégration des migrant(e)s. En ce qui concerne certains droits fondamentaux tels que le séjour, la scolarisation, la justice et la santé, plusieurs dispositions ont été mises en place. C'est dans ce

contexte que la constitution de 2011 a consacré ces nouvelles orientations en accordant le droit de vote aux résident(e)s étranger(e)s lors des élections locales. Le département ministériel, créé au départ pour gérer les affaires des migrant(e)s marocain(e)s à l'étranger, se voit attribué une nouvelle compétence, celle de la gestion de la migration entrante.

Deux opérations de régularisation des migrant(e)s irrégulier(e)s ont été organisées à partir de 2014. Cependant, ces deux campagnes de régularisation n'ont pas modifié significativement la situation des migrant(e)s en termes d'accès à leurs droits fondamentaux.

■ **Loin d'amorcer un processus de réformes juridiques visant à favoriser et soutenir l'intégration des migrant(e)s, les régularisations comme les mesures qui les ont accompagnées en matière de scolarisation et de santé par exemple apparaissent comme un acte exceptionnel de charité accordé aux migrant(e)s.**

En dépit des intentions affichées, la politique migratoire marocaine n'assure pas suffisamment la protection des migrant(e)s. Elle ne facilite ni leur accès à l'emploi, ni au logement, et la valorisation du capital humain, culturel, économique et social des migrant(e)s reste quasi-absente. Pourtant, les migrant(e)s au Maroc doivent être perçus comme des acteurs/actrices à part entière, et leur contribution à la dynamique économique, culturelle et sociale doit être reconnue et valorisée. Les nouvelles options de la politique migratoire marocaine restent cependant peu efficaces pour garantir une véritable intégration des migrant(e)s. Les objectifs de la nouvelle politique ne sont pas suffisamment clarifiés et appropriés tant au niveau de la filière administrative que pour les migrant(e)s eux-mêmes.

Concernant l'accès au travail, les migrant(e)s régulier(e)s (à l'exception des Sénégalais, Tunisiens et Algériens), étaient obligé(e)s de présenter un certificat de non-disponibilité d'un candidat marocain délivré par l'agence de l'emploi (ANAPEC) pour occuper un poste. Cette condition contraignait les migrant(e)s subsaharien(ne)s qualifié(e)s à avoir recours à l'emploi informel et irrégulier. Certains employeurs, comme les centres d'appel, qui ciblent spécifiquement les migrant(e)s subsaharien(ne)s en raison de leurs compétences en langue française, contournent la loi en émettant des contrats internes non reconnus par la loi. Certes, la vague de régularisation a permis à plusieurs migrant(e)s qualifié(e)s d'améliorer leur position sur le marché du travail, car ils ont été dispensés de fournir l'attestation ANAPEC. Néanmoins cette régularisation n'a pas réussi à stimuler la transition vers des activités professionnelles compatibles avec leurs compétences et leur niveau d'études.



LES DÉFIS DE L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MIGRANT(E)S

La migration demeure une question transversale qui implique plusieurs acteurs ayant des positionnements, intérêts et appréciations divers de ce phénomène. C'est ce qui explique parfois l'existence d'actions redondantes qui interfèrent les unes avec les autres et deviennent une source de conflits. Le caractère géopolitique complexe de la migration exige une coopération et une synergie quant aux efforts déployés par tous les acteurs.

■ **L'élaboration d'une politique publique efficiente en matière de migration nécessite l'intervention de plusieurs acteurs étatiques (jeunesse, santé, éducation, justice, etc.), et de la société civile.**

Mais la construction d'un cadre stratégique exige aussi une cohérence et une synergie en termes d'actions, accompagnée d'une **décentralisation** et d'une **déconcentration** de cette

politique afin de couvrir le territoire national. En fait, la majorité des organisations, comme l'Association des ressortissants Sénégalais Résidant au Maroc (ARSEREM) et le Collectif des Travailleurs Migrants au Maroc, opèrent principalement à Casablanca et à Rabat. Contrairement aux migrant (e)s de l'axe Casa-Rabat, les migrant(e)s résidants dans les autres régions ne disposent pas d'assez de connaissances concernant leurs droits, et celles-ci sont parfois même erronées.

Par ailleurs, leurs compétences et qualifications, peu connues par les intervenants publics et privés, pourraient aider le pays à répondre à ses besoins de développement, et appuieraient ses efforts pour devenir un pays leader dans l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest.

La difficulté d'accéder au travail et au logement

reflète la place qu'occupent les migrant(e)s au Maroc. Le campement de Fès, par exemple, abrite en permanence plus de 800 personnes. Sans ce campement, ces personnes se trouveraient en situation d'errance dans les rues de la ville. Les maisons et les chambres louées par les immigré(e)s subsaharien(ne)s sont destinées aux locataires provisoires et passagers (étudiant(e)s, militaires, jeunes). L'immigré(e) est perçu(e) comme n'ayant qu'un droit provisoire à l'accès au logement : il/elle vit avec des voisins provisoires, dans un logement provisoire.

■ Toute intégration recherchée dans un cadre provisoire ne peut être que provisoire.

Au niveau de l'accès à l'école, on constate certes une volonté étatique de l'encourager, mais le vrai travail à mener réside au niveau local, soit auprès des écoles. L'intégration des enfants

des migrant(e)s ne peut passer que par l'école ; ce qui va certainement avoir un impact sur le processus d'adaptation de leurs parents/famille, en leur donnant les moyens de gérer leur rapport à leur nouvelle situation. L'école peut être un facteur d'intégration des membres de la famille. Certaines pratiques administratives freinent encore cet effet bénéfique de l'école sur les familles et les enfants. Par exemple, plusieurs directeurs demandent aux parents des actes de naissances originaux, ce qui va à l'encontre des dispositions de la circulaire du ministère de l'éducation (circulaire n° 13-487 du 9/10/2013)¹. L'éducation par l'école permet une meilleure connaissance de la société marocaine. Il faut signaler que les jeunes diplômé(e)s subsaharien(ne)s formé(e)s au Maroc pourraient agir en tant qu'intermédiaires que ce soit au niveau national, ou bien dans le cadre de la coopération pour le développement de leurs pays d'origine, en renforçant les liens socio-économiques dans cette zone géographique.

■ ¹ Le ministère lors de la rentrée scolaire 2013-2014 a exigé « d'inscrire les élèves étrangers issus des pays du sahel et des pays subsahariens dans les établissements de l'éducation et de l'enseignement public et privé et aussi de leur permettre de bénéficier des cours de l'éducation non formelle », la circulaire demande uniquement « un acte de naissance ou copie équivalent de l'état civil ou tout autre document administratif identifiant le non de l'élève et son âge, délivré par les autorités concernées ».

DES RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION

C'est dans le cadre d'une politique publique globale et intégrée mobilisant tous les intervenants, comme le stipule d'ailleurs la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, que nous pouvons envisager l'intégration des migrant(e)s au Maroc. Cette politique doit capitaliser les efforts de l'Etat et des associations de la société civile. Il est important dans le cadre de la construction de cette politique de :

- Procéder à la réalisation d'une cartographie de la migration au Maroc dans le but d'identifier les ressources et les besoins ;
- Définir un positionnement stratégique en lien avec la migration à travers une vision sud-sud ;
- Renforcer les compétences et l'implication du personnel de l'administration locale (services extérieurs de l'Etat et collectivités territoriales) en matière de gouvernance de la migration ;
- Mettre à la disposition du personnel de santé (médical, paramédical, administratif, etc) des formations spécifiques pour la prise en charge des migrant(e)s ;
- Sensibiliser les acteurs scolaires locaux sur la migration et la nécessité de la scolarisation des enfants, entre autre comme moyen d'intégration.

- Impliquer les autorités religieuses du pays : Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, Conseil des Oulémas, et d'autres, pour deux objectifs :
 - La création des institutions waqf pour l'accompagnement des migrant(e)s (le 'abir a-ssabil, voyageur en détresse) ou pour répondre à certains de leurs besoins urgents en matière de logement, de santé ou autres ;
 - La mobilisation des imams des mosquées dans de le travail de sensibilisation en vue de l'acceptation de l'autre, la lutte contre le racisme et la bonne cohabitation ;

- Former et sensibiliser les journalistes pour accompagner le processus migratoire de manière efficiente conformément aux valeurs des droits humains et aux principes d'intégration ;

- Renforcer les capacités techniques, financières et juridiques de la société civile qui traite les sujets de migration et de mobilité transnationale ;

- Mettre en place un appui-conseil à la mise en œuvre des projets portés par les migrant(e)s ;

- Encourager l'organisation associative des migrant(e)s.



HEINRICH BÖLL STIFTUNG
AFRIQUE DU NORD RABAT
شمال إفريقيا الرباط



À propos de NOUBDA

La série des policy brief « Noubda : l'expertise en bref » est une série de bulletins politiques publiés par la Fondation Heinrich Böll Afrique du Nord RABAT.

Ce numéro est le fruit d'un travail de recherche mené dans le cadre du partenariat entre la Fondation Heinrich Böll et le Rabat Social Studies Institute.

Editeur : Fondation Heinrich Böll Afrique du Nord RABAT

Auteurs : Khalid Mouna, Noureddine Harrami et Driss Maghraoui

Date de publication : octobre 2017

Conception : le point sur le i



Publié par la Heinrich-Böll-Stiftung Afrique du Nord RABAT, 2017

Cette œuvre est mise à disposition sous licence Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>.

Vous êtes autorisé à partager, copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats. Selon les conditions suivantes : Attribution — vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre; Pas d'Utilisation Commerciale — vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant ; Pas de Modifications — dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'Œuvre modifiée.

Les points de vue exprimés dans le document sont ceux de l'auteur et ne représentent pas nécessairement ceux de la Fondation.

La Fondation Heinrich Böll Afrique du Nord RABAT ne peut pas être retenue responsable de l'usage de ce document par des parties tiers.



"S'ENGAGER EST LA SEULE MANIÈRE
DE RESTER EN CONTACT AVEC LA RÉALITÉ"

HEINRICH BÖLL